

Légende

FOND DE CARTE (PCN octobre 2019)

- Bâtiment
- Construction légère
- Cours d'eau

ZONAGE

- Zone urbaine centre ancien
- Zone urbaine à dominante d'habitation "Pavillons du Moulin"
- Zone urbaine "ZAC des Merisiers"
- Zone urbaine d'équipements collectifs

ZONE D'ACTIVITE

- Zone d'activité UNICOM à dominante artisanale
- Zone d'activité UNICOM à dominante artisanale avec possibilité de services
- Zone d'activité UNICOM à dominante commerciale
- Zone d'emprise de la voie ferrée et de la RD654
- Zone d'activité du Kickselberg : activités industrielles de toutes natures
- Zone d'activité du Kickselberg : activités artisanales et tertiaires

ZONE À URBANISER

- Zone à urbaniser
- Zone à urbaniser à vocation d'équipements médicaux-sociaux
- Zone à urbaniser spécifique à la ZAC du Kickselberg "Les résidences du golf"
- Zone à urbaniser à vocation de loisirs
- Zone à urbaniser - Lotissement des Pommiers

ZONE AGRICOLE

- Zone agricole
- Zone agricole et de graviers
- Zone agricole et d'équipements de production d'énergies renouvelables

ZONE NATURELLE

- Zone naturelle
- Zone d'activité de la ZAC de loisirs nautiques
- Zone naturelle pour les équipements liés au projet de TCSP (Transports Collectifs en Site Propre)
- Zone naturelle ENS et ZNIEFF
- Base de loisirs nautiques

- Emplacements réservés
- Création d'un accès à la zone naturelle
- Élargissement de rue - aménagement équipements publics
- Création d'un accès à la zone de garage
- Création d'un accès à la zone agricole
- Élargissement de la voie d'accès à l'espace socio-culturel
- Création d'un accès
- Création d'usoirs
- Aménagement espace public

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

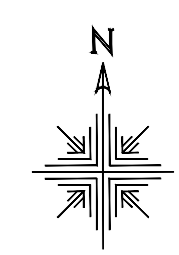
- EBC: Espace Boisé Classé
- Bande d'inconstructibilité : Recul de 30m par rapport aux EBC
- Bande d'inconstructibilité : Recul de 5m par rapport aux cours d'eau (Moselle et Bilsche)
- Couloir de bus
- T1 (tracé à titre indicatif) : Servitude relatives aux réseaux de chemins de fer

Projet de PPR (Plan de Prévention de Risques d'inondation porté à connaissance du préfet du 17 juin 2019)

- Zone Rouge (zone d'aléa fort hors configuration urbaine)
- Zone Orange "O1" (zone d'aléa fort en configuration urbaine)
- Zone Orange "O2" (zone d'aléa faible et modéré en configuration urbaine)

AUTRES DISPOSITIONS LEGISLATIVES

- Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type I
- Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) de type II



Plan Local d'urbanisme

COMMUNE DE BASSE HAM

5.1 PLAN D'ENSEMBLE
 Echelle 1/5500 ème

Révision allégée n°1
 Arrêtée par DCM du 20/10/2022

1^{ère} approbation du P.O.S. 13/10/1994
 - Approbation du P.L.U. 28/03/2002
 - Approbation de la 3^{ème} Révision simplifiée par D.C.M. du 27/05/2006
 - Approbation de la 4^{ème} Révision simplifiée par D.C.M. du 28/03/2008
 - Approbation de la 1^{ère} Modification simplifiée par D.C.M. du 03/03/2008
 - Approbation de la 6^{ème} Révision simplifiée par D.C.M. du 13/10/2010
 - Approbation de la 2^{ème} Modification simplifiée par D.C.M. du 09/03/2011
 - Approbation de la mise en compatibilité du P.L.U. par DCM du 21/06/2012
 - Approbation mise en compatibilité "ZAC du Kickselberg" du 27/04/18
 - Approbation 1^{ère} révision par D.C.M. du 24/04/2021

cachet et signature de la mairie